Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 059-215904665-20250404-D2025_04_02_13-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI.

Absents : Laurent DARRAS donne pouvoir à Guillaume CARDON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Éric LAURENT, Lucile TYRAN donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 19 présents et 4 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2025-04-02/13 Sortie familiale au Zoo Pairi Daiza

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission jeunesse porte, pour la troisième année consécutive, le projet d'une sortie pour les familles de la commune. Cette année, la commission propose une sortie au Zoo Pairi Daiza le dimanche 4 mai 2025.

Les frais inhérents à cette sortie ont été prévu au budget. Dans le contexte actuel et dans la continuité des exercices précédents, Monsieur le Maire propose de solliciter une participation forfaitaire. À ces fins, avec un budget consacré de 7000 euros pour deux bus de 63 places incluant les entrées au parc (prix unitaire de 42 euros pour les adultes et 36 euros pour les enfants), Monsieur le Maire, selon la suggestion de la commission, envisage une participation de 25 euros par personne.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MEIRE, adjointe à la jeunesse pour exposer le projet.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Entériner la participation forfaitaire de 25 euros pour la sortie au Zoo Pairi Daiza le dimanche 4 mai 2025 ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 059-215904665-20250404-D2025_04_02_13-DE

Fait à Pont-à-Marcq le 03/04/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE